

AVRIL 2022



Elections - Modification du lieu du bureau de vote

Compte-tenu du contexte sanitaire actuel, les 10 et 24 avril prochains, le lieu de vote sera transféré pour les deux tours, à la mairie et non au chalet comme je vous l'avais annoncé.

Le bureau de vote sera ouvert de 8h à 19h

OR-Code

Présence du QR-Code sur la carte. Rien de bien révolutionnaire en soi, cependant, puisque ce code, à scanner avec un smartphone, est le même pour toutes les cartes : il renvoie simplement sur le portail des élections du ministère de l'Intérieur.

Il permet juste aux utilisateurs de smartphone de ne pas avoir à taper l'adresse https://www.elections.interieur.gouv.fr/ pour se rendre sur ce site, particulièrement utile puisqu'il est la porte d'entrée vers plusieurs télé-procédures.

Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee (Service en ligne)

Le répertoire national d'identification des personnes physiques (RNIPP) regroupe les informations suivantes :

- Éléments d'état civil des personnes nées en France
- Numéro d'inscription (Nir) correspondant au numéro de sécurité sociale Ces éléments sont repris pour certaines démarches : impôts, carte vitale, recensement, élections...

Si vous constatez une erreur concernant votre identité, vous pouvez demander une rectification à l'Insee qui gère ce répertoire.

Par exemple, une erreur dans votre nom de famille, vos prénoms, votre sexe, votre date ou votre lieu de naissance.

Les corrections demandées doivent être conformes aux informations contenues sur l'acte de naissance.

 Acte de naissance (copie intégrale ou extrait avec filiation) de la personne concernée par la demande de correction

https://www.service-public.fr





Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee (Service en ligne)





Demande de correction d'état civil auprès de l'Insee

1 Type de den	ande	2 Informations personnelles	3 Récapitulatif de la demande	
Les	champs marqués d'un * sont obligatoires.			
La	demande			
				-
*Fa	ites-vous cette demande pour v	ous-même ?		
(Oui, et je suis majeur			
(Non, pour une personne mineure (mon	enfant, par exemple)		
(Non, pour une personne majeure			

Le Maire, Nicole DEHAIS